Presse alémanique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 983

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POLITIQUE À L'ÉGARD DES ÉTRANGERS

Un concensus et des silences

(*fb*) Retombée des «conférences de presse parallèles» de l'Union syndicale suisse (USS) et des organisations patronales ? Encouragée par le conseiller fédéral Koller, une commission du Conseil des Etats a renversé, la semaine dernière, un vieux tabou helvétique: l'interdiction, pour les personnes naturalisées, de conserver leur nationalité antérieure. C'était l'un des points marquants des réflexions dévoilées le 26 janvier sur le thème de la politique des étrangers dans les années 90, à l'heure de l'Espace économique européen (EEE).

Les organisateurs de la manifestation se sont plu à en souligner la singularité; ce serait la première fois que l'Union syndicale suisse et l'Union suisse des arts et métiers, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale des associations patronales suisses élaborent de concert des propositions à l'intention du Conseil fédéral. Un effort à la mesure de l'enjeu: les négociations entre l'AELE et la CE autour de la création d'un Espace économique européen dont l'un des principes sera inéluctablement la libre circulation des travailleurs (ou des ressortissants) des Etat membres.

Les cogitations des «quatre organisations faîtières de l'économie» (selon le document de l'USS, la partie patronale réservant cette appellation à ses trois organisations) s'inscrivent dans la tension entre deux objectifs: permettre à la Suisse de figurer dans l'EEE, donc rechercher tous les assouplissements que cela peut nécessiter; ne pas remettre en cause la politique dite de stabilisation de la population étrangère tout en cherchant à améliorer encore, si c'est possible, l'adéquation entre les étrangers admis en Suisse et les besoins du marché de l'emploi.

On l'a compris, il ne s'agit pas de rêver. Pas de table rase, mais un ajustement précautionneux d'un régime d'autant plus sacralisé qu'il est, au fond, le fruit déjà d'adaptations successives qui le rendent toujours moins souple et cohérent. Outre la naturalisation facilitée des ressortissants de la CE et de l'AELE et l'acceptation de la double nationalité, il y a d'autres points d'accord qui représenteraient une évolution sensible du droit suisse: un rapprochement des caractéristiques du permis B (annuel) et C (établissement), le droit de retour pendant dix ans pour les ex-titulaires d'un permis C ressortissants de l'EEE, l'ouverture du statut de frontalier non seulement aux ressortissants des pays riverains mais à tous ceux de l'EEE qui habitent la zone frontalière. Les deux parties estiment qu'il n'est pas envisageable de renoncer à contrôler le nombre total d'étrangers en Suisse, même pour donner aux Suisses la liberté d'établissement dans tout l'EEE.

A côté des convergences, d'importantes divergences subsistent: statut de saisonnier, maintien ou non de certains contrôles administratifs, acceptation ou non de permis de courte durée, degré de dérégulation de la zone frontalière ou de la libre circulation à l'intérieur de la Suisse... L'ensemble définit en quelque sorte la marge de manœuvre du Conseil fédéral dans les négociations en cours: au détour d'une phrase, les quatre organisations ne manquent pas de rappeler qu'en votation populaire, leur avis pèsera lourd.

Saisonniers

La position à l'égard du statut de saisonnier est significative des ambivalences de la démarche. Les patrons en réclament le maintien tout en acceptant une réduction de nombre et un champ d'application plus précis. L'USS prône sa suppresssion, et dans tous les cas l'abolition des entraves juridiques au regroupement familial; et elle propose de le limiter à 60'000 personnes, exerçant une activité saisonnière pour 6 mois au plus dans une région de montagne uniquement — moyennant quoi il y a en effet peu de risque qu'il y ait des enfants, ou

PRESSE ALÉMANIQUE

Concentration

(*cfp*) Il faut se rendre à l'évidence, les journaux perdent de plus en plus leur indépendance pour participer à des ententes afin de mieux supporter la concurrence intense qui règne dans ce secteur économique.

Prenons le cas des cinq principaux quotidiens helvétiques: *Blick*, *Tages-Anzeiger*, *Neue Zürcher Zeitung*, *Berner Zeitung*, *Basler Zeitung*. Depuis l'intervention récente du *Tages-Anzeiger* dans le capital de la *Berner Zeitung*, tous ces journaux appartiennent à des groupes ayant des intérêts dans d'autres quotidiens: *Blick* fait partie du groupe Ringier qui possède aussi les *Luzerner Neuste Nachrichten*, la *NZZ* vient d'acquérir des actions du *St-Galler Tagblatt*, le *Tages-Anzeiger* a, en plus de 49% du capital de la *Berner Zeitung*, des intérêts dans des journaux de la région de Zurich; quant à la *Basler Zeitung*, ses liens sont connus avec le groupe Publicitas. Notons au surplus que la *NZZ* et le *Tages-Anzeiger* sont actionnaires du quotidien gratuit zurichois *Tagblatt der Stadt Zurich* dont la partie informative permet à certains Zurichois de ne pas lire d'autre quotidien et d'être quand même informés.

En ce qui concerne l'opération *Tages-Anzeiger/Berner Zeitung*, deux éléments permettent de prévoir que ce n'est peut-être qu'une étape qui vient d'être franchie.

Tout d'abord, le président de la société bernoise a regretté qu'elle n'ait pas pu acquérir des actions de la société du *Tages-Anzeiger*. Au surplus, une comparaison du poids des deux sociétés est fort éloquente:

	BZ	TA
Tirage	122'495	261'113
Pages de textes en 89	8500	9414
Pages d'annonces en 89	9800	24'164
Chiffre d'affaires (env.)	90 mio	600 mio*
Personnel (sans porteurs)	460	2240*

* pour le groupe

Chiffre Tages-Anzeiger

En Suisse romande aussi des grandes manœuvres sont en cours et l'opération récente à Vevey n'est, probablement, qu'un prélude à ce qui se prépare en vue de la réponse à donner au défi européen.